



FEDERREC

20 ANS DE LA FILIERE REP DEEE :

**Une industrie stratégique
au service de l'environnement
et de la souveraineté**

**Comprendre le réemploi et le recyclage des équipements
électriques et électroniques en France et en Europe.**

SOMMAIRE

1. Introduction – Pourquoi ce document ?	P.4
2. Comprendre la filière DEEE	P.6
2.1. Des équipements du quotidien... et bien plus	P.6
2.2. Deux réalités : ménagers et professionnels	P.6
2.3. Une chaîne industrielle structurée	P.8
2.4. Les acteurs de la filière	P.9
3. 20 ans de la REP DEEE : la structuration d’une filière industrielle préexistante ..	P.10
3.1. Une construction progressive	P.10
3.2. Des volumes significatifs et des performances élevées	P.11
3.3. Des acquis solides, des marges de progrès	P.11
4. Une filière industrielle de pointe	P.13
4.1. Préparer au réemploi et à la réutilisation	P.13
4.2. Dépolluer avant de recycler	P.14
4.3. Recycler des flux complexes	P.14
4.4. Transformer les déchets en ressources	P.15
4.5. Sécurité : un enjeu central	P.16
4.6. Distinguer les opérations conformes des pratiques illégales	P.16
5. Une filière au coeur des enjeux stratégiques	P.18
5.1. Une “mine urbaine”	P.18
5.2. Un levier pour la décarbonation de l’industrie	P.18
5.3. Vers un cadre européen plus harmonisé	P.18
6. Une filière d’avenir : priorités et perspectives	P.20
Index photographique	P.22

1. Introduction - Pourquoi ce document ?

En 2026, la filière DEEE célèbre vingt années de mise en œuvre dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Cette date marque une étape importante dans l'organisation réglementaire de la collecte, du réemploi et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques en France et en Europe.

Pour autant, l'histoire industrielle du traitement des DEEE ne commence pas avec la REP. Bien avant 2005, des entreprises spécialisées collectaient, triaient, dépolluaient et valorisaient déjà ces équipements, en particulier au sein des métiers du recyclage des métaux non ferreux. Ces entreprises, membres de FEDERREC ont apporté à la filière des

savoir-faire, des outils industriels et une expérience opérationnelle préexistants, qui ont permis sa structuration progressive.

En deux décennies, le cadre réglementaire a organisé les responsabilités, introduit des obligations de sensibilisation pour améliorer le geste de tri et augmenter les tonnages collectés, et renforcé les exigences de traçabilité, de traitement et de performance. La filière s'est ainsi développée à partir d'un socle industriel déjà présent, porté par des entreprises capables de gérer des équipements complexes, d'en extraire les matières valorisables et d'assurer leur traitement dans des conditions encadrées.

Aujourd'hui, les DEEE ne sont plus seulement un enjeu de gestion des déchets. Ils se situent à l'intersection de plusieurs priorités majeures : la préservation des ressources naturelles, la sécurisation des approvisionnements en matières critiques et stratégiques et la transition vers une industrie plus durable.

Dans le même temps, cette filière industrielle souffre d'un manque de visibilité. Certaines pratiques illégales ou marginales peuvent brouiller la perception de son fonctionnement réel et ternir son image, alors même que ces flux sont recyclés dans un cadre réglementé, par des acteurs industriels spécialisés, soumis à des exigences techniques, environnementales et de sécurité élevées.

Ce fascicule a pour objectif d'expliquer le rôle de la filière et de présenter les conditions nécessaires à son développement futur, dans un contexte de révision du cadre européen.

FEDERREC représente les entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire en France. Ses membres, parfois appelés recycleurs ou gestionnaires de déchets, interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur : collecte, tri, réemploi, dépollution, recyclage et valorisation des matières.

Ces entreprises constituent le socle industriel de la filière DEEE.



2. Comprendre la filière DEEE

DES ÉQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN ... ET BIEN PLUS

Les DEEE regroupent tous les équipements fonctionnant grâce à l'électricité qui arrivent en fin de vie. Cela inclut aussi bien des objets du quotidien (lave-linge, ordinateurs, téléphones) que des équipements professionnels plus complexes, comme des serveurs informatiques, des climatiseurs ou des installations techniques.

Cette diversité est structurante. Elle implique des traitements différents, des procédés industriels spécifiques et des installations adaptées selon :

- la taille des équipements,
- leur composition (matières, fluides, etc.),
- les risques associés.

DEUX RÉALITÉS : MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS

La filière repose sur deux grands ensembles.

LES DEEE MÉNAGERS

Ils représentent la majorité des flux, avec 80 % des DEEE collectés en 2024, et concernent les équipements susceptibles d'être utilisés par les particuliers. Leur collecte repose principalement sur plusieurs canaux complémentaires :

- les déchèteries : 45,4 % ;
- les entreprises spécialisées dans la gestion des déchets, dits gestionnaires de déchets : 34,6 % ;
- la reprise par les distributeurs : 14,6 %.

LES DEEE PROFESSIONNELS

Ils concernent les équipements détenus par les entreprises, les commerces ou les collectivités : parcs informatiques, cuisines professionnelles, équipements

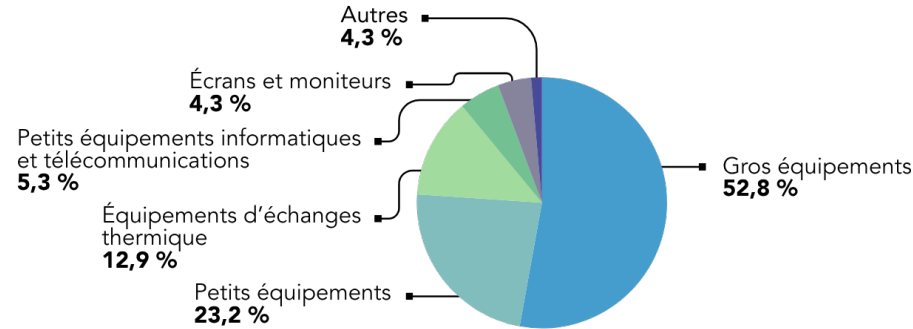
techniques, matériels de froid, etc. Leur collecte repose très majoritairement sur les gestionnaires de déchets, qui représentent quasiment 90 % des tonnages collectés pour ce segment.

LE RÔLE DES GESTIONNAIRES DE DÉCHETS

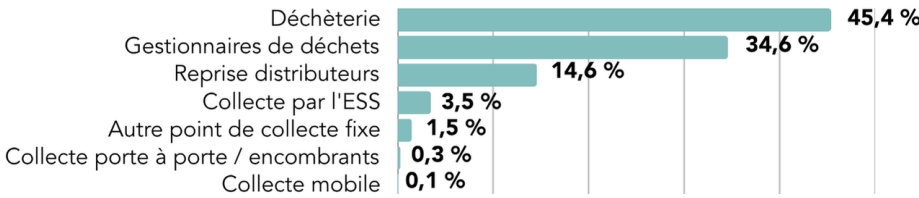
Les gestionnaires de déchets (GDD) constituent un maillon essentiel de la filière DEEE. Leur intervention permet d'assurer la collecte, le regroupement et l'orientation des équipements vers les installations de traitement adaptées, dans un cadre conforme et tracé.

Le recours aux GDD est pleinement légal et répond aux besoins opérationnels des détenteurs : enlèvement sur site, massification des flux, tri préalable et orientation vers les exutoires appropriés. Cette solution est particulièrement structurante pour le développement de la valorisation des DEEE professionnels en raison des volumes, de la taille et de la technicité des équipements concernés.

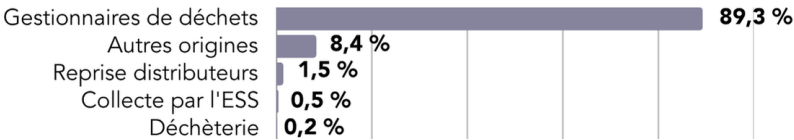
COLLECTE PAR CATÉGORIE



DEEE MÉNAGERS : ORIGINE DE LA COLLECTE EN 2024



DEEE PROFESSIONNELS : ORIGINE DE LA COLLECTE EN 2024



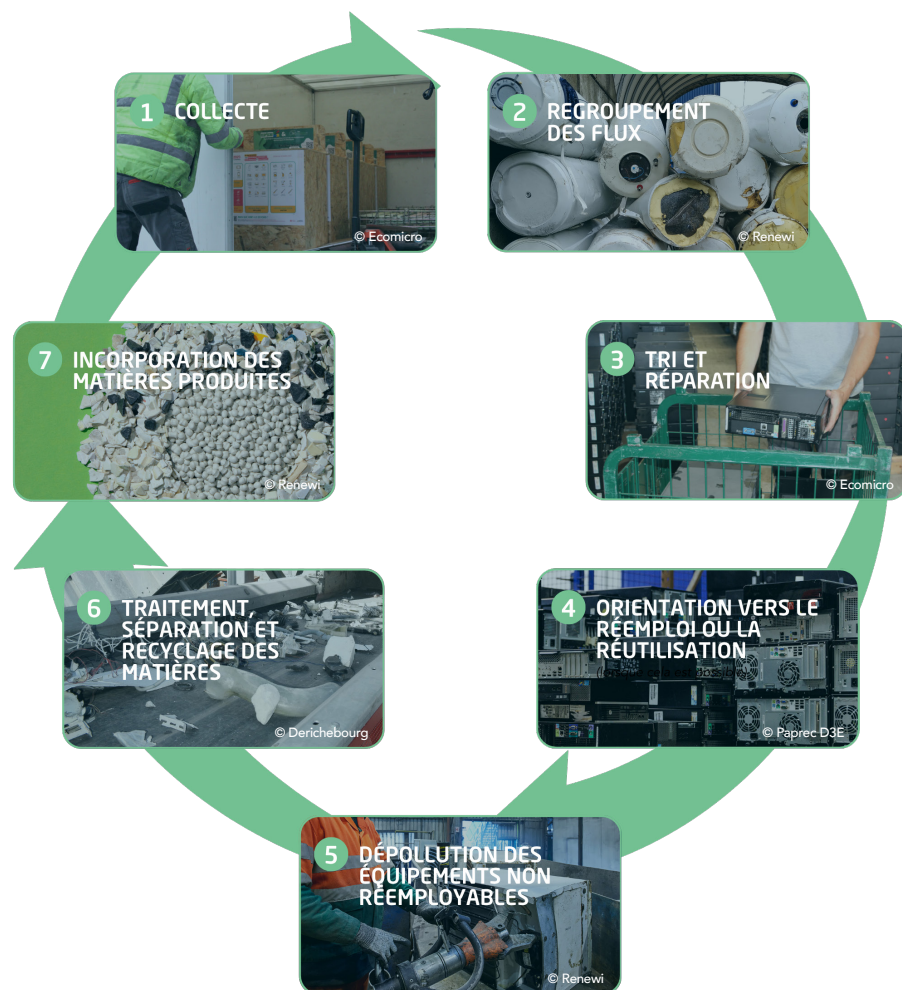
UNE CHAÎNE INDUSTRIELLE STRUCTURÉE

Le traitement des DEEE repose sur une succession d'étapes complémentaires. Selon son état, un équipement peut être orienté vers le réemploi, la réutilisation ou le recyclage.

Chaque étape répond à des exigences spécifiques en matière de réglemen-

tation, de sécurité, de traçabilité et de performance environnementale.

Lorsque le réemploi et la réutilisation ne sont pas possibles, le traitement peut inclure du démantèlement manuel ou des opérations de tri mécanisées, après broyage, qui permettent de séparer finement les matières afin de les orienter vers les filières adaptées.



RÉEMPLOI : PROLONGER LA DURÉE DE VIE LORSQUE C'EST POSSIBLE

Lorsqu'un équipement est encore un produit, il peut faire l'objet d'un réemploi afin de prolonger sa durée de vie, sans passer par le statut de déchet. Lorsqu'il est devenu un déchet, il peut, après préparation et sortie du statut de déchet, faire l'objet d'une réutilisation pour son usage initial ou pour un autre usage, dans des conditions sûres et conformes. Ces deux options évitent la production immédiate d'un nouvel équipement.

Tous les équipements ne peuvent toutefois pas être réemployés ou réutilisés. Lorsqu'ils sont trop dégradés, obsolètes, incomplets ou présentent des risques, le recyclage prend le relais afin de dépolluer l'équipement, séparer les matières et les orienter vers les filières adaptées.

Réemploi et recyclage sont donc complémentaires : l'enjeu est d'orienter chaque équipement vers la solution la plus pertinente, selon son état et son potentiel réel.

LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Aux côtés des gestionnaires de déchets, la filière DEEE repose sur une diversité d'acteurs.

• CITOYENS

Le geste de tri conditionne l'entrée des équipements dans la filière.

• PROFESSIONNELS

Ils détiennent des quantités importantes d'équipements et peuvent recourir à des solutions adaptées. Le recours à des entreprises spécialisées permet de recycler ces équipements dans un cadre légal et structurant.

• PRODUCTEURS

Les producteurs et metteurs sur le marché sont responsables de la fin de vie des équipements qu'ils commercialisent. Leur rôle est de financer la filière, mais aussi d'améliorer l'écoconception des produits afin de faciliter leur réparation, leur réemploi, leur dépollution et leur recyclage.

• ÉCO-ORGANISMES

Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes participent à la mise en œuvre opérationnelle de la REP pour le compte des producteurs. Ils contractualisent avec les acteurs de terrain, contribuent au financement de la collecte et du traitement, et portent la responsabilité en matière d'information et de sensibilisation des détenteurs.

• COLLECTIVITÉS

Elles jouent un rôle central dans l'organisation de la collecte et la communication auprès des citoyens sur le geste de tri à adopter.

• POUVOIRS PUBLICS

Ils définissent le cadre réglementaire et orientent la filière.

La performance de la filière dépend de la bonne articulation entre ces acteurs. Un équipement mal orienté en amont peut échapper à la filière dédiée, perdre en traçabilité ou être orienté vers un traitement moins adapté. À l'inverse, un geste de tri correct, une collecte organisée et une prise en charge par des opérateurs spécialisés permettent de sécuriser le parcours du déchet jusqu'à sa valorisation.

3. 20 ans de la REP DEEE : la structuration d'une filière industrielle préexistante

UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE

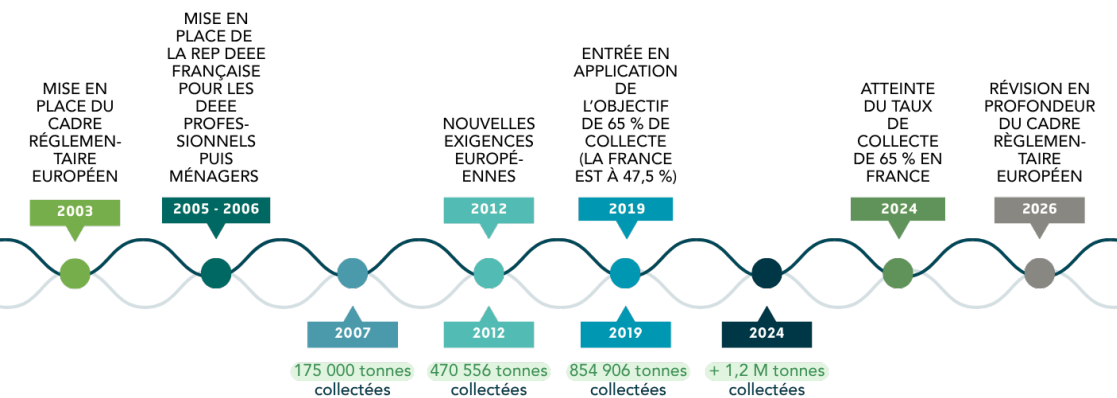
La filière DEEE s'est progressivement structurée sous l'effet combiné du cadre européen, de la réglementation française et de la montée en puissance des outils industriels. La mise en place de la REP n'a pas créé ex nihilo la capacité de traitement des DEEE : avant ce cadre, des entreprises du recyclage collectaient, triaient, dépolluaient et valorisaient déjà ces équipements, notamment grâce à des savoir-faire issus des métiers du recyclage des déchets métalliques.

La REP a en revanche davantage organisé la filière, en clarifiant les responsabilités des producteurs, les modalités de collecte et les objectifs de performance. Pour les recycleurs, elle a également marqué une évolution importante du modèle économique, en particulier sur les DEEE ménagers, avec

une place accrue des éco-organismes dans la gestion opérationnelle des flux (notamment en attribuant des marchés aux acteurs privés à la suite de passation d'appels d'offres, rendus obligatoires).

Dans ce contexte, FEDERREC a structuré une filière DEEE afin de représenter les entreprises du recyclage, défendre leur rôle industriel et porter leurs propositions face aux évolutions réglementaires. La performance actuelle de la filière repose ainsi sur des entreprises disposant d'outils de production, de compétences techniques et d'une expérience de terrain.

Cette évolution s'est faite en parallèle de transformations profondes des équipements eux-mêmes, devenus plus complexes, plus diversifiés et parfois plus difficiles à traiter.



DES VOLUMES SIGNIFICATIFS ET DES PERFORMANCES ÉLEVÉES

En 2024, la filière atteint un niveau d'activité significatif :

- 2,28 millions de tonnes d'équipements mis sur le marché ;
- Plus de 1,2 million de tonnes de DEEE collectées ;
- 91,3 % de valorisation ;
- Plus de 45 000 tonnes réemployées.

Ces chiffres traduisent la montée en puissance d'une filière capable de recycler des volumes importants, tout en développant le réemploi.

Une réalité industrielle concrète : l'exemple des gros électroménagers

Au-delà des agrégats nationaux, les données disponibles illustrent la réalité industrielle de la filière pour des équipements utilisés quotidiennement : lave-linge et vaisselle, ballons d'eau chaude, etc.

En 2024, les 640 000 tonnes de gros électroménagers (GEM) ont principalement alimenté les filières industrielles locales en :

- Acier : ~41 à 56 %
- Plastiques : ~15 à 30 %
- Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, etc.) : ~4 à 5 %

Selon les appareils, s'y ajoutent aussi du béton, du verre, des cartes électroniques et une faible part de substances réglementées (ex. : gaz fluorés dans les réfrigérateurs).



DES ACQUIS SOLIDES, DES MARGES DE PROGRÈS

Malgré ces avancées, plusieurs limites subsistent :

Des objectifs parfois difficiles à atteindre

La composition des équipements électriques et électroniques a fortement évolué ces dernières années. Les produits sont de plus en plus miniaturisés, complexes et composés de matériaux multiples, parfois imbriqués ou en très faibles quantités.

Certains équipements contiennent ainsi des plastiques composites ou chargés d'additifs, des alliages ou des composants électroniques difficiles à séparer, ce qui complexifie ou limite les possibilités de recyclage matière.

Ces caractéristiques peuvent rendre certains objectifs de recyclage ou de valorisation difficiles à atteindre pour certaines catégories, en créant un décalage entre les exigences réglementaires et les contraintes techniques rencontrées sur le terrain.

Une application hétérogène des règles en Europe

Si la filière repose sur un cadre européen commun, sa mise en œuvre varie encore sensiblement selon les États membres. Les niveaux d'exigence en matière de collecte, de traitement ou de contrôle ne sont pas toujours équivalents, et certaines règles (statut des équipements, conditions de réemploi, exigences techniques) peuvent être interprétées différemment.

Ces écarts ont des conséquences directes :

- des distorsions de concurrence entre les entreprises de réemploi ou de recyclage ;
- une orientation de certains flux vers les États-membres de l'Union Européenne où les contraintes sont moins élevées ;
- une difficulté à garantir un niveau homogène de performance environnementale à l'échelle européenne.

Dans ce contexte, l'harmonisation du cadre apparaît comme un levier essentiel pour renforcer l'efficacité et l'équité de la filière.

Des flux qui échappent encore à la filière

Certaines pratiques illégales empêchent encore des équipements de rejoindre la filière réglementée. C'est notamment le cas d'appareils exportés sous couvert de « produits usagés » alors qu'ils devraient être considérés comme des déchets, ou de DEEE détournés vers des circuits non autorisés.

Ces activités sont interdites et ne sont pas représentatives des pratiques des professionnels autorisés et des adhérents de FEDERREC, qui assurent la prise en charge des équipements dans un cadre conforme, contrôlé et tracé.

La lutte contre ces détournements nécessite davantage de contrôles sur les sites non autorisés et les flux transfrontaliers. Elle suppose également que les éco-organismes renforcent l'information et la sensibilisation des citoyens afin que chaque équipement en fin de vie soit orienté vers la filière adaptée.

4. Une filière industrielle de pointe

PRÉPARER AU RÉEMPLOI ET À LA RÉUTILISATION

Avant d'être orienté vers le recyclage, un équipement est évalué afin de déterminer son potentiel de seconde vie. Cette activité nécessite une prise en charge technique de flux très divers, marqués par leur état, leur ancienneté ou leur obsolescence matérielle et logicielle.

La préparation peut comprendre :

- le tri et le diagnostic des équipements ;
- les tests de fonctionnement et de sécurité ;
- l'effacement sécurisé des données ;
- le nettoyage, la réparation ou le remplacement de composants ;
- le contrôle final et la traçabilité.

Le réemploi concerne les équipements qui ont fait l'objet d'un don et restent des produits et sont remis en usage sans passer par le statut de déchet. La réutilisation intervient après qu'un équipement est devenu un déchet : après préparation et sortie du statut de déchet, il peut retrouver son usage initial ou être affecté à un autre usage.

Lorsque l'état de l'équipement, son obsolescence ou les risques associés ne permettent pas une nouvelle utilisation, il est orienté vers la dépollution puis le recyclage.



DÉPOLLUER AVANT DE RECYCLER

Lorsqu'un équipement ne peut être réemployé ou réutilisé et qu'il est orienté vers le recyclage, sa dépollution constitue une étape préalable déterminante.

Elle consiste notamment à retirer ou isoler :

- les fluides ;
- les batteries ;
- certains composants ou substances sensibles.

Certains équipements contiennent en effet des éléments susceptibles de présenter un risque pour l'environnement, les opérateurs ou les installations. Leur retrait en amont évite leur dispersion lors des opérations mécaniques et améliore la qualité des matières recyclées.

La dépollution illustre l'une des fonctions essentielles de la filière DEEE : il ne s'agit pas seulement de récupérer des matières, mais aussi d'éviter que des équipements complexes soient traités dans de mauvaises conditions.

RECYCLER DES FLUX COMPLEXES

Après la dépollution, le recyclage des DEEE ne repose pas sur un procédé unique. Chaque type d'équipement nécessite des choix technologiques adaptés à sa composition, à son format et aux matières qu'il contient.

Un centre de recyclage peut gérer :

- une grande diversité de produits : à l'échelle nationale, près de 1,34 milliard d'équipements sont mis sur le marché chaque année allant du petit appareil électronique à l'équipement électroménager lourd ;
- des matériaux multiples : métaux ferreux et non ferreux, plastiques, verre, cartes électroniques ou encore matières critiques, qui nécessitent des opérations de séparation fines ;
- des composants et assemblages complexes, qui peuvent nécessiter un démantèlement manuel, un broyage ou des procédés spécifiques afin d'isoler les différentes fractions.

Cette complexité impose :

- des équipements industriels adaptés : centres de regroupement, lignes de tri automatisées, outils de démantèlement et installations spécialisées ;
- des procédures rigoureuses : protocoles de traitement, de traçabilité et d'orientation des fractions ;
- des compétences spécialisées : opérateurs formés aux technologies de dépollution et de séparation et aux risques techniques et environnementaux.

TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

À l'issue des opérations de tri, de dépollution, de démantèlement ou de séparation, les DEEE deviennent différentes fractions valorisables : métalliques, plastiques, inertes, etc.

Les recycleurs jouent ici un rôle industriel central : transformer des équipements hétérogènes et complexes en matières pouvant rejoindre des filières d'incorporation spécialisées, comme la métallurgie ou la plasturgie.

DÉVELOPPER DES DÉBOUCHÉS

Pour que cette transformation des déchets en ressources produise pleinement ses effets, la filière doit pouvoir s'appuyer sur des débouchés économiques stables. Or certaines matières issues du recyclage restent insuffisamment demandées, notamment lorsque leur prix dépend fortement de celui des matières vierges.

Le développement de débouchés durables repose notamment sur des mesures favorisant l'incorporation des matières recyclées dans les nouveaux équipements.

Sans demande structurée en aval, l'amélioration de la collecte et du recyclage ne suffit pas à garantir un modèle économique vertueux et pérenne.



SÉCURITÉ : UN ENJEU CENTRAL

Les risques liés aux DEEE ont évolué. Les batteries, notamment lithium-ion, sont aujourd'hui un facteur majeur de risque.

Ce risque ne concerne pas uniquement les sites de recyclage : il peut apparaître dès lors que des batteries ou équipements en contenant sont mal triés, endommagés ou orientés vers une mauvaise filière. La prévention doit donc commencer en amont, par une meilleure information des détenteurs et des citoyens, puis se poursuivre sur les sites par des moyens adaptés de détection, de stockage, de formation et d'intervention.

La sécurisation des installations suppose des investissements importants pour les entreprises de recyclage. Elle doit être reconnue comme une condition indispensable au bon fonctionnement de la filière, et non comme une simple contrainte d'exploitation.

Cela impose :

- des adaptations des sites (investissements conséquents) ;
- une responsabilité contractuelle des éco-organismes dans le cadre du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ;
- une meilleure prévention ;
- une amélioration du tri en amont (importance de la communication et du geste de tri pour le grand public).

DISTINGUER LES OPÉRATIONS CONFORMES DES PRATIQUES ILLÉGALES

Certaines pratiques illégales empêchent encore des équipements de rejoindre la filière réglementée. C'est notamment le cas d'appareils exportés sous couvert de « produits usagés » alors qu'ils devraient être considérés comme des déchets, ou de DEEE détournés vers des circuits non autorisés.



INCENDIE : UN RISQUE PERMANENT

1 400 incendies recensés entre 2010 et 2019 dans le secteur, et plus de 500 évènements recensés depuis 2020, dont :

- 95 % sont liés à un incendie ;
- 20 % ont entraîné d'importantes destructions de bâtiments

Vidéo :

Dangers invisibles : batteries & protoxyde, ces objets peuvent détruire des vies



Ces activités, heureusement minoritaires dans la filière, sont illégales et ne sont pas représentatives des pratiques des professionnels autorisés et des adhérents de FEDERREC, qui assurent la prise en charge des équipements dans un cadre conforme, contrôlé et tracé.

Les pratiques illégales fragilisent la filière, créent une concurrence déloyale et peuvent entraîner des risques environnementaux. La lutte contre ces détournements nécessite :

- de renforcer la traçabilité des équipements, en particulier lorsque la frontière entre bien d'occasion et déchet est ambiguë ;
- d'intensifier les contrôles des sites opérant sans respecter la réglementation et des flux transfrontaliers ;
- de renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens par les éco-organismes afin que chaque équipement en fin de vie soit orienté vers la filière adaptée.

FRANCE : UNE FILIÈRE PARMİ LES PLUS STRUCTURÉES

La filière française s'inscrit dans un cadre européen parmi les plus exigeants au monde : responsabilité élargie du producteur, objectifs de collecte et de traitement, exigences de traçabilité, obligations de dépollution et standards techniques applicables aux opérateurs.

En France, la filière traite plus d'un million de tonnes de DEEE collectées chaque année et atteint des niveaux élevés de valorisation (91,3 % en 2024). À l'échelle européenne, environ 5 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectées en 2022, soit 11,2 kg par habitant selon la Commission européenne. À l'échelle mondiale, la situation reste beaucoup plus contrastée : le Global E-waste Monitor indique que seuls 22,3 % des déchets électroniques produits en 2022 ont fait l'objet d'une collecte et d'un recyclage formel documenté.

Ce contraste montre que la France et l'Europe disposent d'un niveau d'organisation, de contrôle et de performance environnementale particulièrement avancé. L'enjeu n'est donc pas seulement de renforcer la filière nationale, mais aussi de défendre des standards élevés face aux pratiques moins encadrées et aux risques de fuite des flux de DEEE entiers à réemployer ou à recycler vers des zones moins exigeantes.



5. Une filière au cœur des enjeux stratégiques

UNE "MINE URBAINE"

Les DEEE contiennent des matières à forte valeur, parfois considérées comme critiques et stratégiques : cuivre, aluminium, terres rares, etc.

Cette « mine urbaine » présente un intérêt croissant dans un contexte de tensions sur l'accès aux matières premières. Les équipements électriques et électroniques contiennent des métaux et composants utiles à de nombreuses chaînes de valeur industrielle : électronique, mobilité, énergie, équipements professionnels ou infrastructures numériques.

La capacité à mieux collecter, traiter et valoriser ces équipements en Europe contribue donc à réduire une partie des dépendances extérieures. Elle ne remplace pas l'extraction de matières vierges, elle la réduit et constitue un levier complémentaire de souveraineté en permettant de récupérer des ressources déjà présentes sur le territoire.

UN LEVIER POUR LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Le réemploi et le recyclage des DEEE contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le recours à certaines matières vierges. L'utilisation de matières recyclées, notamment pour l'acier, l'aluminium, le cuivre ou certains plastiques, permet d'éviter une partie des impacts liés à l'extraction, au raffinage et à la production primaire.

En 2024, sur le périmètre des équipements électriques et électroniques (EEE) ménagers et des lampes pris en charge par l'éco-organisme ecosystem, la collecte et le recyclage des matières issues de ces équipements ont permis d'éviter l'émission de 507 832 tonnes de CO₂, par comparaison avec l'extraction

et la production de matières vierges. Ces opérations ont également permis d'éviter l'extraction de 4,15 millions de tonnes de matières premières brutes, grâce à la remise sur le marché de matières premières recyclées.

À ces bénéfices liés au recyclage des matières s'ajoute un bénéfice spécifique de dépollution. En 2024, la dépollution des EEE ménagers contenant des gaz, notamment les réfrigérateurs, congélateurs et ballons d'eau chaude, a permis d'extraire et d'éliminer l'équivalent de 1,07 million de tonnes de CO₂, correspondant aux gaz à fort pouvoir de réchauffement climatique contenus dans ces équipements.

Ces bénéfices environnementaux restent toutefois insuffisamment intégrés dans les mécanismes économiques. Les matières recyclées demeurent fortement exposées aux cours des matières vierges, alors même qu'elles contribuent à la décarbonation, à la préservation des ressources et à la souveraineté industrielle. Reconnaître cette valeur environnementale est indispensable pour faire du recyclage un véritable levier de décarbonation de l'industrie.

VERS UN CADRE EUROPÉEN PLUS HARMONISÉ

La révision du cadre européen représente une opportunité majeure pour consolider les acquis de la filière tout en corrigeant ses fragilités. L'objectif ne doit pas être d'ajouter des obligations déconnectées du terrain, mais de construire un cadre plus harmonisé, plus applicable et plus efficace.

Cette révision doit notamment permettre de mieux reconnaître le rôle industriel des recycleurs, de sécuriser les flux, d'éviter les distorsions de concurrence entre États membres et de développer les débouchés pour les

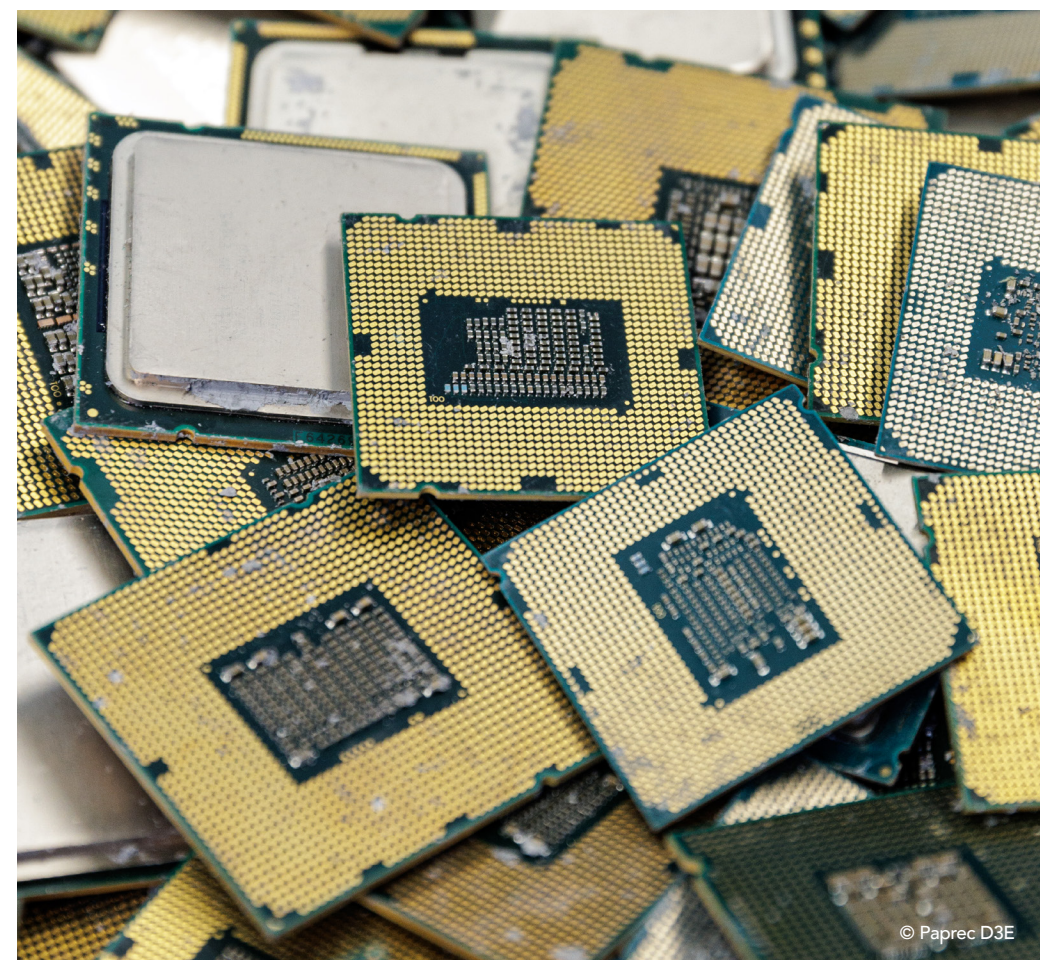
matières recyclées. Elle doit également tenir compte de la réalité économique des entreprises de recyclage, dont les investissements conditionnent la performance future de la filière.

Aujourd'hui :

- le taux de collecte en Europe reste inférieur aux objectifs (en France, ce taux est atteint depuis 2025),
- le marché européen pour les matières recyclées doit être développé,
- les règles ne sont pas totalement harmonisées entre les États membres.

La révision européenne doit permettre de :

- harmoniser les règles entre États membres, afin d'éviter les distorsions de concurrence et de garantir un même niveau d'exigence environnementale ;
- renforcer la traçabilité des flux, notamment lorsque la frontière entre produit usagé, réemploi et déchet est source d'ambiguïté ;
- mieux prendre en compte les réalités industrielles, en fixant des objectifs cohérents avec la composition des produits, les capacités de traitement disponibles et les débouchés réels pour les matières recyclées.



6. Une filière d'avenir : priorités et perspectives

Depuis plus de 20 ans, la filière DEEE s'est imposée comme une composante essentielle de l'économie circulaire. Elle repose aujourd'hui sur des acteurs industriels structurés, des savoir-faire techniques reconnus et une capacité à gérer des flux de plus en plus complexes.

Elle constitue à la fois un outil de protection de l'environnement, un levier de valorisation des ressources et un élément de souveraineté industrielle.

Pour autant, la filière doit désormais franchir une nouvelle étape pour répondre pleinement aux enjeux des prochaines décennies.

PRIORITÉS POUR L'AVENIR

1. Améliorer la collecte	La performance de la filière dépend d'une meilleure captation de l'ensemble des gisements, grâce à l'implication durable des citoyens, des professionnels et des acteurs publics dans le bon geste de tri.
2. Favoriser le réemploi lorsque l'état des équipements le permet	Les équipements réemployables doivent être orientés vers des solutions de prolongation de leur durée de vie, lorsque leur état permet de garantir leur sécurité, leur traçabilité et leur conformité.
3. Harmoniser les règles en Europe	Une application plus homogène des règles européennes est nécessaire pour garantir des conditions de concurrence équitables et une performance environnementale comparable entre États membres.
4. Sécuriser les installations	L'évolution des risques, notamment liés aux batteries, impose d'adapter les pratiques, les équipements et les investissements afin de protéger les sites, les salariés et les outils industriels. Les surcoûts liés au risque incendie inhérent aux produits électriques et électroniques, doivent être supportés par la REP.
5. Développer les débouchés pour les matières recyclées	La demande en matières premières issues du recyclage doit être soutenue, notamment par des objectifs d'incorporation adaptés, afin de valoriser les bénéfices environnementaux du recyclage et de sécuriser le modèle économique des entreprises du recyclage. Ce levier est central pour développer un marché face aux objectifs de recyclage élevés que doivent atteindre les recycleurs.

6. Renforcer l'éco-conception

Les équipements doivent être conçus pour être réparés, réemployés, démontés et recyclés en conditions industrielles réelles, avec un accès aux informations utiles pour les entreprises et une limitation des matières ou assemblages qui empêchent la valorisation.

7. Soutenir l'industrie du recyclage

Les investissements et l'innovation nécessaires à la transformation des flux doivent être accompagnés pour maintenir et développer les capacités industrielles de traitement.

8. Reconnaître le rôle industriel des recycleurs

La performance de la filière repose sur des entreprises disposant d'outils de production, de compétences techniques et d'une expérience historique dans le traitement des DEEE. Les évolutions réglementaires doivent préserver leur capacité d'investissement et leur rôle dans la création de valeur industrielle.

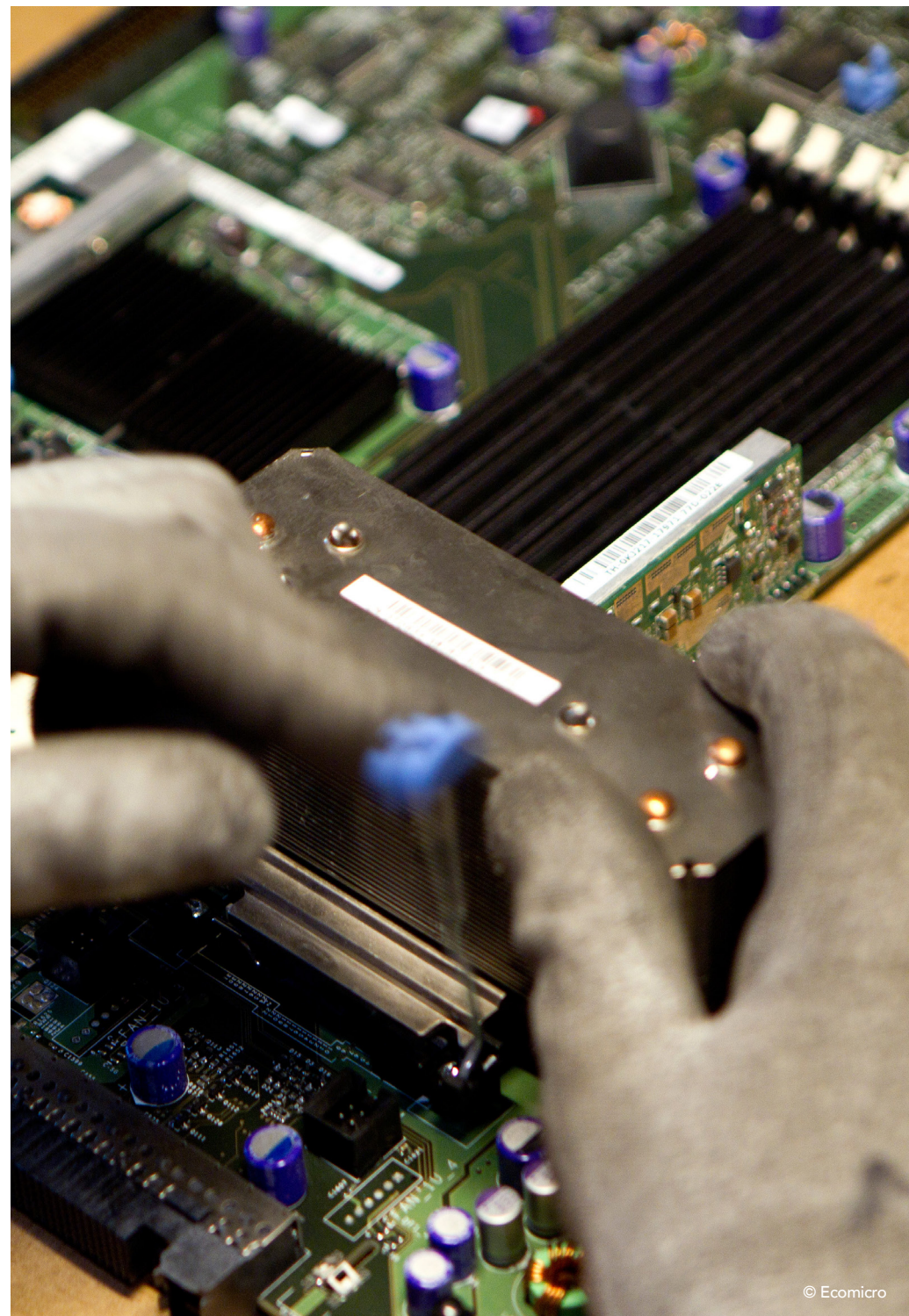
CONCLUSION

La filière DEEE dispose aujourd'hui de fondations solides. Son développement futur dépendra de la capacité collective à améliorer son efficacité, renforcer sa cohérence et adapter le cadre réglementaire aux réalités industrielles.

C'est à cette condition qu'elle pourra pleinement contribuer aux objectifs environnementaux, économiques et stratégiques de la France et de l'Europe.

INDEX PHOTOGRAPHIQUE

Derichebourg Environnement. Ligne de recyclage de ballons d'eau chaude	P.4-5
Ecomicro. Collecte de Petits Appareils en Mélange	P.8
Renewi. Regroupement de ballons d'eau chaude	P.8
Ecomicro. Tri d'appareils professionnels	P.8
Paprec D3E. Préparation à la réutilisation d'appareils professionnels	P.8
Renewi. Dépollution d'un frigo	P.8
Derichebourg Environnement. Ligne automatisée de démantèlement	P.8
Renewi. Matières premières issues du recyclage de DEEE	P.8
Renewi. Matières premières issues du recyclage de DEEE	P.11
Derichebourg Environnement. Gros électroménagers	P.11
Derichebourg Environnement. Frigos stockés sur un centre de recyclage	P.11
Ecomicro. Cartes électroniques après démantèlement manuel	P.12
Paprec D3E. Ordinateurs professionnels triés pour réemploi	P.13
Renewi. Dépollution d'une machine à laver	P.14
Renewi. Matières premières issues du recyclage de DEEE	P.15
Derichebourg Environnement. Compresseurs issus de la dépollution de frigos ...	P.17
Paprec D3E. Cartes électroniques issues de DEEE	P.19
Ecomicro. Reconditionnement d'un DEEE	P.23



FEDERREC

Retrouvez FEDERREC sur les réseaux sociaux



101 rue de Prony, 75017 Paris



+33 1 40 54 01 94 - accueil@federrec.com

federrec.com